

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/34

L'an deux mil quatorze, le treize juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juin 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un certain nombre de parcelles communales sont utilisées à des fins privées par des habitants de la commune. Un simple accord oral avait été conclu entre le précédent Maire et les locataires.

Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation en établissant une convention d'utilisation précaire du domaine communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'établir, pour chaque parcelle communale occupée et/ou exploitée ainsi que pour chaque portion du domaine public utilisé à des fins personnelles, une convention entre la commune et les locataires afin de définir précisément les modalités d'utilisation du domaine privé ou public communal,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

